

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 2 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 6 décembre.

Le *Journal de Cologne*, du 30 novembre, contient quelques notices sur le chemin de fer entre Amsterdam et cette ville, et qu'il dit avoir reçues d'une source officielle. La longueur de ce chemin serait d'environ 240,000 mètres ou 48 lieues de 5 kilomètres. Le terrain qu'il doit traverser consistant presque entièrement en bruyères peu montagneuses et dont l'achat ne serait pas coûteux, facilitera beaucoup cet ouvrage, et permettra que les dépenses restent encore inférieures à celles du chemin de fer de St-Etienne à Rouen (en France), qui cependant n'ont monté qu'à 30,000 fr. par kilomètre ou 150,000 fr. par lieue.

Du 7. — Le *Frankfurter Journal* annonce que le ministre d'état, baron Verstolk van Soelen, ministre des affaires étrangères, accompagné de son secrétaire, M. Leclerc, est arrivé le 6 à Francfort, et qu'il va à Vienne pour assister au congrès prochain des ministres.

— On écrit de Leipzig, 23 novembre :

« La plus grande activité règne en ce moment dans notre ville, qui présente l'aspect le plus animé. Par suite de l'accession du gouvernement au système de douanes prussien, on travaille jour et nuit, même les dimanches et fêtes, dans les magasins de deux maisons de commerce considérables, où des marchandises étrangères peuvent aisément être vérifiées et expédiées. Dans toute la ville, on n'entend parler que du projet d'établir un chemin de fer entre Leipzig et Dresde, et une pétition va être adressée à cet effet au gouvernement et aux états. On créera des actions pour cette entreprise. Un nouveau bâtiment pour la poste sera construit incessamment, parce que le bâtiment actuel n'est pas assez spacieux. Le gouvernement a consacré cent mille thalers à cette construction. On annonce que plusieurs magasins ont été loués dans les principales rues de la ville, tandis qu'au contraire à Francfort-sur-l'Oder, où la dernière foire a fort mal réussi, beaucoup de magasins auraient été abandonnés. D'après cela, la prochaine union de douanes promet à Leipzig une très-grande activité commerciale. »

— On écrit de Berlin, 30 novembre :

« Le maréchal Maison est arrivé ici souffrant, et son indisposition ne lui permet que rarement de sortir. Les observateurs de la marche des événements et des relations entre les états, considèrent le séjour du maréchal ici, comme une heureuse circonstance. Ils reconnaissent en lui, non-seulement l'ambassadeur destiné à aller à la cour de Russie, mais aussi le médiateur convenable et heureux entre deux systèmes opposés, que le ministre actuel de France a destiné avec autant de prudence que de connaissance des hommes, à aller d'abord à Vienne et ensuite à St-Petersbourg, et qu'il fait maintenant séjourner à Berlin, afin d'être dans le même sens, et en mettant les mêmes moyens en usage, l'organe de la France auprès de la coalition, qui est plus ou moins en opposition avec les projets de la France et l'intimité actuelle de cette puissance avec l'Angleterre. »
(*Journal de Francfort.*)

ANGLETERRE. — *Londres*, 7 décembre.

Nous apprenons qu'outre la réduction de la milice, l'armée va encore être réduite de 6 à 7,000 hommes par la cessation de recrutement. Dans aucun temps on n'a eu plus de confiance dans la prolongation de la paix générale. (*Globe.*)

— On écrit de Déal, 6 décembre, que le brick le *Mitchell* y est arrivé d'Oporto, qu'il a quitté le 26 novembre. Les troupes de don Miguel n'en étaient éloignées que de quatre lieues à-peu-près, et on s'attendait à tout instant à une attaque sur la ville.

— Les nouvelles de Lisbonne jusqu'au 28 novembre parlent beaucoup de l'esprit de parti qui règne en cette ville, des rivalités entre le duc de Palmella et le duc de Braganca concernant le timon des affaires. On regarde ici l'amiral Parker et ses officiers comme partisans de la cause de don Miguel. (*Courier.*)

FRANCE. — *Paris*, 8 décembre.

On écrit de Bayonne, le 4 décembre :

Un bataillon de rebelles venant des environs d'Estella vient d'arriver dans la vallée de Bastan. On dit que c'est pour s'emparer

des projectiles qui se trouvent dans les forges d'Orbaiceta, défendues par 150 hommes et 4 pièces de canon. On annonce de Pampelune que 200 hommes en sont sortis se portant sur Subiré, pour renforcer Bayonna, qui commande les 150 hommes qui se trouvent aux forges. Aspeitia et Ascoitia viennent d'être évacuées par les carlistes; ils occupent maintenant Elgoibas, Eibas et Placencia. Ceux d'Onate et les Alavises se sont portés au couvent d'Aranzay situé sur une montagne, d'où ils croient ne pouvoir être délogés; il y ont placé 2 pièces de canon. El Pastor occupe toujours Tolosa.

Du côté de la frontière, il ne s'est rien passé de remarquable. Les insurgés sont disséminés et se rapprochent par petites troupes de nos villes françaises, voulant toujours avoir un refuge assuré contre les revers de la guerre. Ils sont plus prêts à fuir à la moindre alerte qu'à combattre de pied ferme. Le fort de l'insurrection n'est plus là maintenant, il est du côté de l'Aragon. Mais on annonce que Llander a déjà expédié de la Catalogne une colonne suffisante pour tenir tête aux carlistes, en attendant des renforts.

— On écrit de Saint Sébastien, 2 décembre :

On attend Valdès, qui vient remplacer Saarsfield. Il amène avec lui 4000 hommes qui serviront à renforcer le corps de Castagnos et de Jauregnay qui sont entrés à Tolosa. De cette ville ils vont combiner une opération générale et définitive contre les restes des bandes carlistes.

La junte qui était à Tolosa a pris la fuite, et s'est réfugiée à San-Miguel de Excelsis, ermitage situé sur un rocher très-élevé.

— On mande de Bayonne, 7 décembre :

« Le général don Jérónimo Valdés a pris le commandement de l'armée d'observation. Les troupes de la reine ont occupé Mondragon et Ignate, dont elles ont chassé les rebelles. Le général Castagnon s'est mis en communication avec le général Valdés.

» Nous avons annoncé la prise du brigadier Tena, et la dispersion de la bande qu'il commandait. Ce chef d'insurgés a été fusillé le 26 novembre, auprès d'Alcagniz. L'Aragon est parfaitement tranquille.

» Des lettres de Madrid, du 25, annoncent que M. Martinez, ministre des finances, avait donné sa démission. On ne connaissait pas encore son successeur. On croyait à la prochaine suppression de la présidence du conseil des ministres; cependant le décret officiel n'avait pas encore été publié.

» D'après une lettre de Madrid, du 30 novembre, il paraît certain que Martinez, ministre des finances, conserve toujours le porte-feuille, S. M. la reine n'ayant pas jugé convenable d'accepter sa démission.

» On croit que le président du conseil, M. Zéa Bermudez, pourra bien ne pas tenir long-temps dans son poste; c'est toujours le duc de San Fernando qui est désigné pour lui succéder.

» Le jour où l'on a appris dans cette capitale l'entrée du général Saarsfield à Vittoria, des groupes nombreux se sont formés à la Puerta del Sol, et ont fait entendre, au milieu de nombreux vivats en l'honneur des deux reines, d'autres cris dirigés contre les ministres. La force n'a pas tardé à survenir, et elle a dissipé tous les rassemblements.

» Les théâtres ont dû être rouverts le 1^{er} décembre.

» Un décret conçu dans les termes les plus honorables pour le général Saarsfield lui confère un titre de *Castille*. Son chef d'état-major, le brigadier Viruel, a été promu au grade de maréchal-de-camp. D'autres récompenses sont promises aux militaires de tout grade qui se sont distingués dans la courte campagne contre les insurgés des provinces basques.

» Les puissances du Nord ont adressé des notes assez amicales à notre cabinet, mais cependant sans offrir rien de définitif au sujet de la reconnaissance d'Isabelle II : c'est sur la protestation de la cour de Naples qu'ils s'appuient pour expliquer leur conduite. »

Du 9. — On assure que le comte d'Appony a eu avant hier au matin une conférence avec le duc de Broglie et lord Granville. Il leur aurait donné communication d'une note relative aux différentes décisions concertées entre les souverains, pour mettre

leurs états à l'abri des chances de troubles intérieurs. Il y serait surtout question du séjour des étrangers en France, où leur esprit s'infecte de la contagion des doctrines révolutionnaires; toute la teneur de la note, est, dit-on, empreinte de récriminations dirigées contre la révolution de juillet, qui a ébranlé tous les trônes, et rendu nécessaire la permanence des grandes armées.

— On écrit de Toulon, 4 décembre :

« L'expédition de Constantine a été définitivement décidée et déjà l'intendance militaire a reçu les numéros et la force des régimens qui doivent concourir à ajouter cette conquête à nos possessions d'Afrique. On dit que le général Mont d'Uzer, qui se trouve actuellement gouverneur de Bone et de ses dépendances, commandera une division de cette armée expéditionnaire. »

— Le *Memorial bordelais* annonce que la duchesse de Berry est de nouveau enceinte, dit cette feuille, il n'y a rien de clandestin ni de mystérieux dans cette nouvelle, car l'illustre exilée témoigne publiquement à son époux, M. le comte de Lucchesi Palli, un attachement conjugal si évident aux yeux de tous, que l'événement que nous annonçons est de tous les événemens du monde le plus probable et le plus naturel.

Du 10. — Le *Journal des Débats* dit ce qui suit au sujet des conférences qui vont prochainement s'ouvrir en Allemagne :

« Ce n'est pas une chose facile de préciser d'avance ce qui va se faire ou plutôt se traiter à Vienne. Il serait plus aisé de dire ce qui ne s'y fera pas, ce qui ne s'y traitera même pas. En soulevant néanmoins un coin du voile jeté sur les délibérations futures des représentans de la confédération germanique, on arrive naturellement à supposer que les résistances constitutionnelles des états allemands du second ordre ont pris naguère une telle importance, qu'on a senti le besoin de rendre à la confédération germanique un ensemble et une unité qu'il s'agit aujourd'hui de concilier tant bien que mal avec l'indépendance individuelle des états, et avec le respect des formes de leur constitution. C'est là le problème qui va se poser à Vienne.

» Il ne s'agit pas d'une guerre ouverte au principe représentatif. Toutes les constitutions allemandes sont le libre accomplissement, par les souverains, des promesses avec lesquelles ils ont affranchi l'Allemagne en 1814. Personne ne parle de lacérer des contrats aussi solennels, mais comme les devoirs des souverains sont de deux sortes, constitutionnels envers leurs sujets et fédéraux envers la diète, comme des incompatibilités fréquentes se révèlent entre ces deux situations, il suffirait de donner la prééminence à l'une sur l'autre, et les obligations fédérales tueraient les constitutions représentatives.

» Chaque état doit un contingent à la confédération. Il faut de l'argent pour payer des soldats, un budget pour en lever. Que devient, en face du premier devoir, le droit que la constitution a donné aux chambres de rejeter le budget? Et qu'est-ce qu'une constitution dépourvue de cette dernière sanction? La diète ne veut pas des journaux, et il y a des états de la confédération germanique où l'esprit public est assez avancé pour la supposer première de toutes les libertés, celle de la presse. Que devient le vote des chambres, sanctionné par le souverain en présence d'un veto supérieur?

» Nous ne finirions pas s'il nous fallait énumérer tous les cas où il suffit de placer les devoirs fédéraux au-dessus des obligations constitutionnelles, pour frapper de mort les constitutions, et pour menacer l'indépendance des souverains.

» On ne refera pas l'Allemagne, soyons-en bien sûrs. La question qui doit se traiter à Vienne est moins haute, et pourtant elle n'en présente pas moins d'inextricables difficultés. Aussi parle-t-on déjà d'en protéger la solution par une mesure combinatoire, par une définition du droit d'intervention qui porterait aux nationalités allemandes le coup dont la limitation des droits constitutionnels frappe les institutions représentatives.

» Nous n'aimons pas à nous battre avec des fantômes. Nous attendrons, pour discuter cette question, qu'elle soit plus nettement posée. Jusque là nous avons meilleur espoir dans la sagesse des hommes d'état, qui cherchent de bonne foi un remède à une maladie qui a jusqu'ici défié tous les efforts.

» Dût au reste, ce droit de mutuelle intervention se consigner dans des actes authentiques, comme personne n'aurait sans doute compté d'avance sur l'assentiment de la France et de l'Angleterre à une déclaration qui bouleverserait tous les principes de droit public, et qui, appliquée sur une aussi grande échelle, équivaldrait à une rupture d'équilibre européen; nous ne voyons pas trop ce que la question aurait gagné à être ainsi traitée et résolue en l'absence des seules puissances qui ont à s'inquiéter de l'exercice d'un droit auquel elles ne peuvent d'avance consentir. Le jour où il s'agirait d'en user, que peseraient les conférences de Vienne dans la balance? La France et l'Angleterre auraient sans doute aussi à prononcer. Ce sont là des engagements qui n'ont pas besoin d'être

PAYS-BAS. — *La Haye*, 9 décembre.

Le départ de S. A. R. le prince d'Orange pour Pétersbourg est maintenant positivement fixé au 15 décembre prochain. Son séjour y sera de deux mois. On croit pouvoir dire avec fondement que des vues politiques se rattachent à ce voyage.

Le 6 décembre, M. Potemkin, à qui quelques journaux ont donné à tort le titre de prince, a présenté au roi ses lettres de créance comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Outre ce ministre, l'ambassade russe près notre cour se compose actuellement du chargé d'affaires temporaire, le prince Dolgorouki et du secrétaire de légation, Donauhoff.

Gand, 9 décembre.

Tous les fabricans de notre ville, appartenant à l'industrie cotonnière, se sont réunis ces jours derniers et ont signé une requête, qu'une députation, composée de MM. Claes de Cock, de Hempstinne et Ferdinand Lousbergs, est chargée d'aller présenter à S. M. Léopold. Cette pétition, autre que celle de MM. les imprimeurs, dont nous avons déjà parlé, contient l'exposé de la situation critique de l'industrie cotonnière et la demande de la coopération du gouvernement pour la faire cesser. Cette députation est partie pour Bruxelles. (*Messageur*.)

Du 10. — Les deux illustres envoyés, MM. de Dietrichstein et d'Arnhem, dînent, souper à la cour de Léopold et partagent tous les amusemens du palais enchanté.

Nous n'avons pas encore appris qu'ils aient entendu d'autres Belges que nos histrions politiques, qu'ils aient pénétré jusque dans les besoins des masses, qu'ils se soient mis en devoir d'apprécier la conduite infâme du ministère à l'égard de l'industrie, et de toucher du doigt l'anarchie déplorable qui fait le fond du gouvernement belge. Peut-être ces honorables envoyés s'instruisent-ils en silence; et leurs informations, pour être secrètes, lentes et bien mûries, n'en seront-elles que plus sûres. C'est l'espoir des vrais Belges. Il leur importe que les puissances sachent dans quel gouffre ils sont tombés.

Ausurplus, bien que le ministère n'ait rien perdu de sa morgue et de son arrogance pour ses administrés, nous voyons que depuis quelque tems il fléchit plus facilement sur la question extérieure; et la conclusion de la convention de Zonhoven nous prouve qu'une influence toute puissante agit en ce moment sur ses déterminations.

Après la libre communication de Maestricht avec la Hollande et l'Allemagne, viendra sans doute la liberté des communications entre la même Hollande et la Belgique; liberté stipulée formellement dans l'armistice de novembre et de décembre 1830 et dans la convention du 21 mai. Nous savons que l'exécution de cette clause répugne à notre ministère, et qu'il y voit de grands dangers pour lui: tout rapprochement, tout symptôme de conciliation et de paix le fait trembler; il n'a d'existence possible que par les passions et les haines.

Il faut cependant que ces inimitiés s'apaisent un jour, et il appartient aux diplomates impartiaux de l'Autriche et de la Prusse de hâter ce moment désiré. C'est la partie la plus honorable de leur mission; espérons qu'elle sera aussi celle à laquelle ils attacheront le plus d'intérêt. En accomplissant cette œuvre de pacification, en étouffant chez nous la plus immorale, comme la plus coupable des révolutions, ils auront bien mérité de leurs monarques dont ils auront aussi affermi les trônes, et de la Belgique qu'ils auront délivrée du brigandage et de l'anarchie. (*Messageur*.)

— Une éclipse totale de lune aura lieu le jeudi 26 de ce mois, à l'heure la plus favorable pour les curieux. Elle commencera à 7 heures 53 minutes du soir et finira à 11 heures 30 minutes; le milieu sera à 9 heures 42 minutes. Dans tout l'intervalle de 8 heures 52 minutes, fin de l'immersion, à 10 heures 31 minutes, commencement de l'immersion, la lune, entièrement plongée dans l'ombre de la terre, sera encore éclairée par la lumière diffuse; ainsi elle ne disparaîtra pas entièrement.

La fameuse comète dont le retour périodique effraie, de 80 en 80 ans, les habitans du globe, n'est attendue que pour 1835.

Anvers, 11 décembre.

Il serait tems qu'on cessât de se faire illusion, et qu'on renoncât à tous les pauvres moyens employés pour nous étourdir et nous tromper sur notre position véritable: qu'on reconnaisse enfin l'imminence du danger ou le défaut d'exportations entraîne la nation. Des hommes ignares, pour ne pas dire mal intentionnés, proclament envain que le commerce est prospère, alors qu'ils voient arriver dans nos ports des navires anglais et américains, chargés de café, du thé ou de poivre; mais, on ne saurait trop le répéter, ces importations sont bien loin d'apporter des avantages marquans au pays; il en résulte, sans doute, quelque peu de profit local et de gain pour la main d'œuvre, mais c'est chose insignifiante, alors que ces navires n'emportent point en échange

ni toiles, ni cotonnades, ni fers, ni charbons, ni draps, ni cha-
peaux et mille autres articles importans que nous prenaient et la
Hollande et ses colonies d'Orient et d'Occident.

En nous séparant violemment de la Hollande, nous nous som-
mes fait un voisin jaloux et hostile d'un peuple qui était pour
nous un ami et un bienfaiteur; de nos propres mains nous avons
tari de ce côté la source de notre prospérité commerciale et indus-
trielle. Maintenant quel moyen de nous sauver reste-il? Il en est
un, mais il sera bien difficile de se le procurer. L'un de nos deux
autres voisins, la France ou la Prusse, peut nous le donner en
rendant ses douanes communes avec nous. Il ne faudrait donc rien
négliger pour déterminer l'un ou l'autre de ces états à nous oc-
troier ce bienfait, qui ne serait pas sans avantages pour celui qui
nous en gratifierait, car il éprouverait bientôt lui-même qu'un
échange sans limites offrirait d'amples compensations à ce qu'il
pourrait y avoir chez lui d'intérêts froissés. C'est là demander
beaucoup, nous le savons, dans le moment actuel c'est presque
vouloir l'impossible. Cependant qu'on se pénètre bien de cette vé-
rité, qu'il ne faut rien moins que cette grande mesure pour porter
remède à une partie de nos maux. Qu'on se garde bien surtout
d'accorder, dans un désir maladroit de nous sauver, une *recipro-
cité parfaite* à quelque puissance maritime que ce soit, parce
que privés que nous sommes de marine marchande, ce serait
nous ôter pour toujours la faculté de la recréer, soit par de nou-
velles constructions, soit en rappelant celles que nous perdons
par l'émigration.

(Journal du Commerce d'Anvers)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 14 décembre.

On nous écrit de Bruxelles que le roi Léopold, obsédé de re-
quêtes, de pétitions, de plaintes, de la part des fabricans, manu-
facturiers et ouvriers de son royaume, a exigé du prophète Lebeau
un travail en partie double, comprenant 1° le tableau des expor-
tations de la Belgique en tout genre de produits; 2° une nouvelle
prophétie portant qu'en 1840 le commerce de la Belgique sera,
s'il est possible, encore plus florissant qu'en 1830. Au moyen de
cette élucubration, pour laquelle maître Lebeau s'est environné
des lumières de plusieurs rédacteurs du ci-devant *Catholique* de
Gand, le bon Léopold aura du répit, du moins c'est son espoir,
en attendant la conclusion du fameux traité avec la France et la
confection des chemins de fer.

— Les fabricans de coton de la ville de Gand ont présenté à
Léopold une requête dont voici les principaux passages :

« La Belgique possède en établissemens, destinés à fabriquer le
coton une valeur de 62,677,300 fr., ainsi répartie : Filature, 998,400
broches à 40 fr., 39,936,000 fr.; tissage, 77,653 métiers
à 50 fr., 3,882,650 fr. : fabriques de toiles peintes, 48,858,650 f.;
y compris la valeur des bâtimens, mobiliers, moteurs, etc., en
général tout ce qui se rattache aux fabriques.

» Ces établissemens emploient annuellement huit millions trois
cent vingt mille kilog. de coton brut, qui peuvent être estimés à
fr. 16,640,000. Ils produisent 7,765,333 kilog. de coton filé, qui
ont été convertis en 1,941,333 pièces tissus divers; le surplus a
été absorbé par la bonneterie, la passementerie et les étoffes mé-
langées.

» Cette quantité de coton encore convertie acquiert une valeur
de soixante à quatre-vingt millions de francs. Sur ces produits
221,886 personnes employés directement à leur fabrication ont
trouvé leur subsistance et celle de leurs familles. Leur nombre est,
à peu près, ainsi réparti : Pour la filature, 55,466; pour le tis-
sage, 124,800; pour les fabriques de toiles peintes, 13,863; pour
la passementerie, la bonneterie, le blanchiment et la teinture,
13,866; pour le commerce du coton en laine, filé et tissus,
transports, etc., 13,866.

» Les supplians sont convaincus, sire, que la seule importance
de l'industrie cotonnière démontrée par cet exposé fidèle, lui
donne droit à la sollicitude toute spéciale de V. M.; et c'est
pour cette raison qu'ils prennent la respectueuse liberté de lui
mettre sous les yeux et les causes du malaise qui les travaille et
les remèdes qu'il est urgent d'y porter.

» Les causes de malaise sont : en premier lieu, la séparation de
la Belgique d'avec la Hollande. Nous n'avons plus, pour seul
débouché, que le royaume belge; et les frais d'exportation, dans
le royaume où les produits de notre pays ont à lutter chaque jour
davantage contre ceux de la concurrence anglaise, nous en excluent.

» C'est en second lieu la perte d'une colonie qui absorbait ré-
gulièrement une partie considérable d'objets fabriqués.

» Enfin la troisième cause, que les supplians accusent de leur
détresse, doit être cherchée dans l'introduction immense des pro-
duits étrangers, organisée en fraude publique le long de nos fron-
tières.

Le journal de la jeune patrioterie ne peut se résoudre à sortir
de la carrière de mensonges et de calomnies où il s'est engagé. Il a
dévotement versé de fiel sur la garnison de Luxembourg, à l'occa-
sion de l'exemption dont elle jouit pour l'introduction de ses ap-
provisionnement en franchise de droits d'entrée, d'accises et d'oc-
troi. On sait que cette exemption est le résultat des traités auxquels
personne ne peut rien changer; que certainement il serait plus
profitable au commerce et à l'industrie des habitans de Luxem-
bourg, que cet état de choses fût converti en un abonnement à payer
par le gouvernement à la diète, dont la conséquence serait de lais-
ser subsister la perception des droits et d'égaliser ainsi toutes les
positions; on sait enfin que la conclusion des arrangemens politi-
ques amènera dans ce sens des modifications à ce qui existe. En
même tems, on n'ignore pas, dans notre ville, que les ordres les
plus sévères ont été donnés par le gouvernement de la forteresse
pour empêcher les abus, non-seulement ceux dont le *Journal
d'Arlon* cite un exemple faux et contourné, mais aussi ceux qui
procéderaient simplement de connivences individuelles. On ne peut
assez s'étonner, ou de la légèreté qui accueille de telles calomnies ou
de la méchanceté qui les invente. L'autorité militaire de Luxem-
bourg n'a jamais délivré de certificats à qui que ce soit, entrepreneurs
ou autres; loin de là, elle sévirait avec la dernière rigueur contre
tout officier ou agent militaire qui prêterait son nom pour couvrir
des introductions frauduleuses. Et il est de toute certitude que,
dans notre ville, les personnes qui sont le plus portées à critiquer
l'exemption dont jouit la garnison, seraient bien embarrassées pour
citer un seul fait à l'appui de ce que les *jeunes gens* osent avancer
avec tant de suffisance et de hardiesse.

Certainement nous ne prétendons pas que des tentatives n'aient
été faites par des gens avides et intéressés, pour profiter de cette
mesure et pour compromettre des militaires. Mais il n'est prouvé
à personne que de pareilles tentatives aient été suivies de succès.
L'autorité municipale exerce une surveillance que secondent les
ordres donnés par le gouvernement militaire; et il est du dernier
ridicule de dire, comme l'ont fait les *jeunes gens*, que ce sont des
*gens fortunés qui RÉCLAMENT et OBTIENNENT des certificats, au
préjudice de leurs concitoyens.*

Ces bons *jeunes gens* trouveraient, disent-ils, l'abus moins
criant, si ces certificats étaient délivrés à de pauvres pères de
famille, dont on voulût favoriser l'existence. Quelle inconsé-
quence! Quoi! ces rigides champions qui, se créant des monstres
pour les combattre, voient donc un cas où il soit permis de tran-
siger avec les règles? Ils veulent que les règles se ploient aux be-
soins du pauvre et que les gens aisés les subissent sans déviation!
Singulière logique des partisans de l'égalité en tout et pour tous.
Ces messieurs ont deux logiques comme ils ont deux morales. C'est
toujours Caius Gracchus Babœuf qui montre son bout d'oreille.

Bastogne, le 13 décembre 1833.

Monsieur le Rédacteur,

Dans une lettre en date du 9 de ce mois, insérée dans le n° 99
de votre estimable journal, votre correspondant d'Arlon vous
donne des renseignemens sur la police des passeports, nouvelle-
ment introduite parmi nous. Les faits me paraissent exacts; mais
je n'ai pas été peu surpris, en voyant qu'il ne vous avait rien dit
de la ville de Maestricht, dont la position est identique avec celle
de la ville de Luxembourg. Ces deux cités sont entourées de Bel-
ges de toute part.

Il est vrai que M. l'administrateur de la sûreté publique, dans
ses dépêches, ne dit pas un mot de la première; il a tourné toute
sa sollicitude vers la seconde, par souvenir sans doute d'y avoir
prélué, en 1813, aux hautes fonctions qu'il remplit aujourd'hui.

Ainsi les habitans de Maestricht, fonctionnaires et autres, Hol-
landais purs, seront régis par le droit commun; et les habitans de
Luxembourg, sans distinction, Hollandais fictifs, seront soumis à
un régime exceptionnel.

Quel est le motif de cette préférence? c'est à M. l'administra-
teur de la sûreté publique à l'expliquer; cela fera sans doute bien-
tôt l'objet d'une dépêche nouvelle.

Il serait cependant bien tems d'en finir avec toutes ces tracasse-
ries qui, malheureusement, se font sentir encore plus vivement,
au fur et à mesure que nous approchons du dénouement.

Je citerai à ce sujet un exemple bon à imiter.

M. Berger, qui ordinairement habite sa campagne de Magery,
à une lieue et demie d'ici, membre de la chambre des représen-
tans, est dans ce moment à Luxembourg déjà depuis plusieurs se-
maines. Pour y entrer il n'a pas eu besoin d'un passeport; il y vit
très-tranquillement au sein de sa famille; il va et vient, et s'oc-
cupe de ses intérêts sans la moindre entrave.

Je pense cependant qu'il ne s'est échappé de la volière d'oies et

d'aigles, comme l'a dit très-élégamment le très-catholique Félix de Mérode, que muni d'un congé en règle accordé par la chambre.

Cette chambre des représentans souffrira-t-elle donc plus longtemps que sa dignité soit ainsi traînée dans la boue par cet oison?

Un Belge de ma force enrage joliment lorsqu'il voit ainsi les membres de la chambre transformés en volailles; car il peut arriver bientôt que tous les gouvernemens de l'Europe, dont nous faisons l'admiration, et étions en quelque sorte les enfans gâtés, comme on s'est plu maintes fois à nous le dire, ne voient plus la Belgique que comme une ménagerie. Que le public juge où le langage de ce sotin peut nous conduire.

Agrérez, etc.

.....N.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 7 décembre, Marie-Mathilde-Emma-Amélie Neugebauer et Jean-Adam Pigeon; le 8, Catherine Hammann et François Gindorff; le 9, Marguerite Thiry et Louis-Willibrord-Désiré Collart; le 10, Marguerite Arlé, Elisabeth-Françoise Rappalle, Catherine Zengerlé et Pierre Kirsch; le 11, Mathias-Joseph Fendius.

Mariages : Le 7 décembre, Nicolas Mullenbach, couvreur en ardoises, avec Elisabeth Seffer; le 9, Adam Wagener, maçon, avec Madelaine Blau; le 11, Joseph Kohl, ex-sous-officier prussien, avec Marguerite Fox, et Jean-Pierre Deutsh, menuisier, avec Susanne Schmit.

Décès : Le 7 décembre, Anne Strasser, épouse Jean Hoffmann, âgée de 55 ans, et Jean Sturm, perruquier, âgée de 54 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Administration des Hospices civils de Luxembourg.

Le 17 janvier prochain, à deux heures de relevée, en la salle des séances, et en présence de la commission administrative des hospices civils, en l'hôtel de Régence de cette ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées,

Des constructions à faire au bâtiment qui se trouve sur les caves de l'hospice civil, longeant la petite ruelle et donnant d'un bout sur la rue de Trèves et de l'autre sur celle de Munster.

Les soumissions doivent être remises au plus tard, la veille de l'adjudication, au secrétariat de ladite administration, où les amateurs peuvent également prendre connaissance des plans, devis et conditions.

Luxembourg, le 13 décembre 1833.

La Commission administrative des Hospices civils, SCHEFFER, Président.

AVIS. — Une personne des environs de Luxembourg demande à emprunter, sur bonne et première hypothèque, 18,000 FRANCS.

S'adresser à M^e Schloesser, avoué en cette ville, maison Dutreux-Boch, rue de la Trinité, chez lequel les titres de l'assurance sont déposés.

VENTE PUBLIQUE

DE

BIENS-IMMEUBLES,

A PLUSIEURS ANNÉES DE CRÉDIT ET SANS FRAIS.

LUNDI, 16 du mois de décembre 1833, à deux heures de relevée, le notaire soussigné exposera publiquement en vente, à crédit et sous de très-favorables conditions, à la requête de M. Jean Missy, marchand de vins, et des héritiers KOPPENHÖFFER, de cette ville, les biens-immeubles suivans;

SAVOIR :

1° Une MAISON D'HABITATION, avantageusement située en cette ville, rue du Marché-aux-Herbes, n° 269, entre la maison Hochhertz d'un côté, et celle de M. Denis de l'autre.

2° Une autre MAISON sise rue du Roost, n° 355, occupée actuellement par le sieur Michel Hess.

3° Un JARDIN situé à la descente de Clausen, avec maison d'habitation, salle de danse, cave, etc., vulgairement nommé Jardin Altmeyer.

Et 4° PLUSIEURS PARCELLES d'un BOIS nommé Wolkerbüsch, situé sur le territoire de Coatern.

Les conditions de la vente sont favorables sous tous les rapports. Outre de grandes facilités pour les paiements, il sera loisible aux acquéreurs de se charger de la part revenant à l'un des héritiers, échéant seulement après la mort de celui-ci, et en outre de deux capitaux, l'un de frs. 3,686 67 c., et l'autre de frs. 921 67 c., constitués à rente perpétuelle.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné.

Luxembourg, le 27 novembre 1833.

J. FUNCK, notaire.

A LA PEPINIERE DE KOKELSCHEUER

Se trouvent toujours à vendre à des prix très-modiques, toutes espèces d'arbres fruitiers, ainsi qu'arbres d'avenues et forestiers surtout propres aux plantations des routes.

AVIS. — Madame Catherine Delino, cuisinière, a l'honneur de prévenir le public qu'elle se rendra à la demande de toutes les personnes, dans leur domicile, pour y faire la cuisine. Elle sera très-modérée dans ses prix de journées. — Elle loge chez M. Boettgenbach, tailleur.

Notice. — Madame Catharina Delino, Köchin, hat die Ehre das Publikum zu benachrichtigen, daß, auf eines jeden Begehren, sie sich in desselben Wohnort begeben wird, um daselbst die Küche zu besorgen. Sie wird sich mit einem sehr billigen Tagelohn begnügen. — Sie wohnt bei Herrn Boettgenbach, Schneider.

VENTE

DUNE BELLE MAISON, SISE A BETTEMBOURG.

Lundi, 23 du courant mois de décembre, vers dix heures du matin, la demoiselle Anne Weyland et les époux Poncin, vendront à l'enchère, à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions très-favorables :

La Maison, connue sous le nom de Kieffershaus, avec grange et écuries, jardin et enclos y attaché, située à Bettembourg, près de l'église. Cette maison, propre à toute espèce de commerce, est couverte en ardoises et contient quatre places au rez-de-chaussée, cinq places au premier étage, caves et greniers, le tout dans le meilleur état.

La vente aura lieu dans ladite maison. Bettembourg, le 7 décembre 1833.

HANNO, not.

Öffentliche Versteigerung eines geräumigen Wohnhauses, zu Bettemburg.

Am Montage, den 23. des laufenden Monats Dezember, gegen 10 Uhr des Morgens, werden die Eheleute Poncin, und Anna Weiland, auf mehrere Jahre Borg, und unter andern sehr günstigen Bedingungen, durch öffentliche Versteigerung verkaufen :

Das sogenannte Kieffers-Haus, sammt Scheuer und Stallungen, und den daran hangenden Garten und Wiese, gelegen zu Bettemburg, nächst bei der Pfarrkirche; dieses Haus ist zu jeder Handthierung eigen; es ist mit Schiefer gedeckt, und enthält, auf ebener Erde, 4 Plätze, und am ersten Stockwerke 5 Plätze, daneben Speicher und Keller, alles in dem besten Zustande.

Die Versteigerung wird in gemeldetem Hause statt haben. Bettemburg, den 7. Dezember 1833.

Hanno, Notar.

Notice.

Aus freier Hand zu verkaufen, und unter sehr annehmlichen Bedingungen, ein schönes, doppeltes Wohnhaus, mit drei Speichern, zwei Keller, drei Eisernen, Hof, Stallung für 10 Stück Pferde, alles in bestem Zustande und zu jeder Handthierung geeignet, gelegen alhier in Luxemburg, Arsenal-Strasse, mit N° 104 bezeichnet, zwischen Herrn Pfänder, Bäckermeister, und Herrn Scherer, eigenthümlich der Dame Wittwe und Erben des verlebten Herrn Dominique Reuter.

Um mehrere Auskunft, sind Liebhaber gebeten, sich an den Herrn Notar Majerus, von Luxemburg, zu verwenden.

Majerus, Notar.

(Aus der Magdeburger Zeitung.)

Für meine

an der Brustkrankheit leidende Mitmenschen.

Schon seit mehreren Jahren litt ich an Brustbeschwerden, die jedoch von Jahr zu Jahr zunahmen, so daß sie endlich in die förmliche Lungen-schwindsucht übergingen. Alle, selbst die bei den berühmtesten Aerzten nachgesuchte Hülfe, blieb fruchtlos, und ich sah mich, leider! als unheilbar aufgegeben. Auf einer in verflohenem Herbst nothgedrungenen Geschäftsreise nach Deutschland, wurde mir ein kuratives Mittel gegen die Brustkrankheit, Schwind- und Lungen-sucht, etc., empfohlen, welches in einem Trank besteht, und bei einem gewissen Hrn. J. Winter, zu Hamburg, Schulterblatt, Nr. 463, die Flasche nebst Gebrauchzettel, für einen holländischen Dukaten und 8 Gr. für Emballage, zu bekommen ist. Ob zwar kein Freund von Geheim-Mitteln, entschloß ich, als Hülfsmittel, mich dennoch, mit einer Flasche, die ich mir kommen ließ, den Versuch zu machen. Mit der unbeschreiblichen Freude spürte ich bald die heilsamste Wirkung dieses kraftvollen Trankes. Sogleich verschrieb ich mir noch drei Flaschen auf einmal. Meine Gesundheit nahm hierauf fortwährend, süßbar und sichtbar, zu, so daß ich mich jetzt, Gott Lob! als völlig hergestellt betrachte. Da ich es für Pflicht halte, dieses unschätzbare Heilmittel allen meinen Leidensgefährten gewissenhaft zu empfehlen, so weise ich dem Erfinder desselben hiemit ein schuldiges Dankopfer.

C. F. Crusinski,

Ritterguts-Besitzer, bei Mietau.

MERCURIALES. — 1^{re} QUINZAINE DE NOVEMBRE 1833.

Table with 3 columns: NATURE DES DENRÉES, PRIX MOYENS PAR RASIERE, Luxembourg, Arlon. Rows include Froment, Méteil, Seigle, Orge, Avoine, Pois, Farine de froment, Farine de seigle, Pommes-de-terre d'été, Idem d'hiver, Beurre, Foin, Paille, Bois de hêtre, Id. de chêne.